



## Procès-Verbal Commission Régionale Sportive SENIORS

### Réunion du mercredi 21 août 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

\* \* \* \* \*

### INFORMATIONS

#### \* REPRISE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

En R1 Seniors masculins : samedi 31 août 2024 (poules de 14)

En R2 et R3 Seniors masculins : dimanche 08 septembre 2024 (poules de 12)

#### A noter :

Le stage annuel des arbitres de Ligue étant prévu le samedi 07 septembre 2024, les matchs des championnats R2 et R3 comptant pour la 1<sup>ère</sup> journée de championnat se disputeront exclusivement le dimanche 07 septembre 2024.

Merci d'en prendre acte.

#### \* REUNIONS DE RENTREE DES CLUBS

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat régional à participer à des réunions d'information dites de « rentrée ».

Celles-ci sont programmées de la manière suivante et selon le secteur géographique des clubs, à savoir :

#### Mardi 27 août 2024 :

à 19h00 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE, 13 rue Bois Joli, pour les clubs évoluant en championnats :

- Seniors R1 – Poule A
- Seniors R2 – Poules A et B
- Seniors R3 – Poules A, B et C
- Féminines R2 – Poule A

#### Jeudi 29 août 2024 :

à 19h00 à Tola-Vologe au siège de la Ligue à LYON, pour les clubs évoluant en championnats :

- Seniors R1 – Poule B
- Seniors R2 – Poules C, D et E
- Seniors R3 – Poules D, E, F, G, H, I et J
- Féminines R1
- Féminines R2 – Poules B et C
- Futsal R1 et R2

## **\* COMPOSITION DES POULES D et H en CHAMPIONNAT R3 – saison 2024-2025**

Faisant suite à la réunion du Bureau Plénier du 17 juillet 2024 et à la publication sur le site Internet de la LAuRAFoot des différentes poules des championnats régionaux pour 2024-2025, la Commission prend acte du changement ci-après intervenu en R3 Seniors.

Inversion : F.C. PEAGEOIS intègre la poule H et OI. SALAISE RHODIA (2) est inséré en Poule D (suite à l'accord des deux clubs).

Ce changement a été entériné par le Bureau Plénier lors de sa réunion du 17 juillet 2024.

## **RAPPEL - LES TYPES D'HORAIRE**

---

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue) :

### **- L'horaire légal :**

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir :

Samedi 18h00 en R1

Dimanche 15h00 en R2 et R3

### **- L'horaire autorisé :**

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

A savoir :

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1

- Dimanche 14h30 en R2 et R3

- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau). **La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national)**

- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.

- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

- **En R2 et R3 : samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.**

### **- L'horaire négocié :**

C'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

## **PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE**

---

3 périodes régissent les changements d'horaire :

### **Période VERTE :**

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

**Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

**Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

**ATTENTION :**

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

**Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour le programmer au samedi soir.**

## **COURRIER DES CLUBS (Horaires)**

---

### **REGIONAL 1 – Poule B :**

\* **OYONNAX PLASTIC VALLEE F.C.** (547044)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1), à l'exception des deux dernières journées de championnat, se disputeront le samedi à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Gérard Goujon à **BELLIGNAT**.

### **REGIONAL 2 – Poule C :**

\* **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF.** (504775)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1), à l'exemption des deux dernières journées de championnat, se disputeront le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Ollières à **L'ETRAT**.

### **REGIONAL 2 – Poule D :**

\* **SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013.** (580984)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1), à l'exception des deux dernières journées de championnat, se disputeront le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Plaine à **COMMUNAY**.

### **REGIONAL 3 – Poule D :**

\* **U.S. MONISTROL SUR LOIRE** (504294)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (2), à l'exception des deux dernières journées de championnat, se disputeront le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Monteil à **MONISTROL SUR LOIRE**.

\* **F.C. VALENCE** (552755)

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1), à l'exception des deux dernières journées de championnat, se disputeront le samedi à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Jean Perdrix à **VALENCE**.

### **REGIONAL 3 – Poule E :**

**\* C.S. VIRIAT (504312)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi à 19h00, à l'exception des deux dernières journées de championnat, au stade Pierre BRICHON à **VIRIAT**.

**\* Ent. S. DU RACHAIS (546479)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi à 19h00, à l'exception des deux dernières journées de championnat, sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN**.

### **REGIONAL 3 – Poule F :**

**\* OI. DE BELLEROUCHE (541604)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi à 19h00, à l'exception des deux dernières journées de championnat, sur le terrain synthétique du stade Pierre Montmartin à **GLEIZE**.

### **REGIONAL 3 – Poule H :**

**\* F.C. EYRIEUX EMBROYE (546292)**

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS (1) se disputeront le samedi à 20h00, à l'exception des deux dernières journées de championnat, sur le terrain synthétique de **CHARMES SUR RHONE**.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire de séance